

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1215**17 août 2002****SOMMAIRE**

Alpha Business S.A., Luxembourg	58301	Macogeo S.A., Luxembourg	58302
Alprocor S.A., Luxembourg	58311	Miroglio Finance S.A., Luxembourg	58293
Amalux S.A., Luxembourg	58312	Miroglio Finance S.A., Luxembourg	58293
AS Immo S.C.I., Luxembourg	58294	Mistral, S.à r.l., Luxembourg	58314
Atlantico Luxembourg S.A., Luxembourg	58299	Nafta Investments, S.à r.l., Luxembourg	58313
C'Est Tout Com' SA, Luxembourg	58296	NRF Luxembourg S.A., Luxembourg	58310
Cadore S.A., Luxembourg	58295	Orange Communications Luxembourg S.A., Lu-	
Ceneuprint S.A., Luxembourg	58313	xembourg	58304
Churchview Properties S.A., Luxembourg	58289	Orange (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58279
Cipari S.A., Luxembourg	58297	Orange (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58279
Cipari S.A., Luxembourg	58312	Orange (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58280
Constructions Métalliques Guy Gardula S.A., Eh-		Orange (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58280
lerange	58275	Orange (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58280
Corporate Services Europe S.A., Luxembourg	58310	Orange (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58280
Dabih, S.à r.l., Luxembourg	58275	P.R. International S.A., Luxembourg	58318
Deux Alpes Holding S.A., Luxembourg	58276	Pakal Invest S.A., Luxembourg	58277
Deux Alpes Holding S.A., Luxembourg	58276	Panelux S.A., Roodt-Syre	58298
Domeux Holding S.A., Luxembourg	58319	Pianon S.A., Bettange-sur-Mess	58310
Euromed Entreprise S.A., Luxembourg	58274	Quartic S.A.H., Luxembourg	58313
G-Build, S.à r.l., Luxembourg	58288	S E A P S.A.H., Luxembourg	58296
G-Field, S.à r.l., Luxembourg	58319	Société Eurafricaine de Participations «S E A P»	
Gardula Invest S.A., Ehlerange	58274	S.A.H., Luxembourg	58312
General Supplies S.A., Luxembourg	58297	Sommellerie de France, S.à r.l., Walferdange	58276
General Supplies S.A., Luxembourg	58310	Splendido S.A., Luxembourg	58298
Global Ventures S.A., Luxembourg	58298	Sunpoint S.A., Luxembourg	58319
I.S.D.I. S.A., Luxembourg	58312	System Trading S.A., Luxembourg	58311
Interactive Luxembourg S.A., Luxembourg	58298	System Trading S.A., Luxembourg	58311
International Sports Rights Management S.A.,		T.C.F. S.A., Luxembourg	58318
Luxembourg	58287	T.C.F. S.A., Luxembourg	58318
Investissements Fonciers Immobiliers S.A., Lu-		Tekmar S.A., Luxembourg	58288
xembourg	58287	Telekurs (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58287
Investissements Fonciers Immobiliers S.A., Lu-		Unibra S.A.H., Luxembourg	58312
xembourg	58287	Unilink Contractors Corporation S.A., Luxem-	
Itevelesa Participations S.A., Luxembourg	58296	bourg	58320
Jacmar S.A., Luxembourg	58302	Unilink Contractors Corporation S.A., Luxem-	
Jolux Invest S.A., Luxembourg	58281	bourg	58320
Jumeva S.A., Luxembourg	58288	Unilink Contractors Corporation S.A., Luxem-	
L.T.C. (Leasure Trading Company) S.A., Luxem-		bourg	58320
bourg	58297	Universalia (Fiduciaire) S.A., Luxembourg	58288
L.T.C. (Leasure Trading Company) S.A., Luxem-		Wintersport Investments Holding S.A., Luxem-	
bourg	58311	bourg	58276

GARDULA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare.
R. C. Luxembourg B 64.897.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2002

Première résolution

Les associés de la Société GARDULA INVEST, société anonyme, décident de nommer un quatrième administrateur: M. Gardula Gilles, Zone Industrielle Zare, L-4380 Ehlerange

Deuxième résolution

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 2.500.000,- LUF est converti en 61.973,81 EUR puis augmenté de 26,19 EUR par incorporation des bénéfices reportés pour être porté à 62.000,- EUR. Ce capital est représenté par 1.000 actions de 62,- EUR chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que les articles 5 et 6 des statuts de la société ont été modifié et prendront la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à 62.000,- (soixante-deux mille) euros représenté par 1.000 (mille) actions de 62,- (soixante-deux) euros chacune.

Art. 6. Nomination d'un quatrième membre du conseil d'administration.

Ehlerange, le 24 mai 2002.

Pour la société GARDULA INVEST S.A.

G. Gardula

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 57, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44665/619/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

EUROMED ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 83.695.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. Décision a été prise d'accepter la démission des mandats d'administrateur de:

- Madame Stéphanie Colback, demeurant à B-Stockem;
- Monsieur Jean-Pierre Thibal, demeurant à L-9233 Diekirch;
- et la société FALCOR LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, BVI.

Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière de leurs mandats d'administrateur de la société avec effet au 19 juin 2002.

Décision a été prise de nommer en remplacement:

- Madame Dalila Sahir, demeurant à F-93 Montfermeil, 25, rue du Général Leclerc, administrateur délégué avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature;
- Monsieur Hocine Sahir, demeurant en Algérie, 75, boulevard Mohamed V, Alger;
- Mademoiselle Ouassila Sahir, demeurant à F-93390 Clichy-sous-Bois, 7, allée Emile Cossonneau.

2. Dorénavant, la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro.

3. Le capital social exprimé en LUF, actuellement de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille LUF) sera dorénavant fixé en EUR au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, soit à 30.986,69 EUR.

4. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital social est fixé à EUR 31.000,- composé de 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 13,31 sera comptabilisée comme réserve non distribuée.

5. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 86. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44701/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES GUY GARDULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare.
R. C. Luxembourg B 64.894.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2002

Première résolution

Les associés de la Société GARDULA INVEST, société anonyme, décident de nommer un quatrième administrateur: M. Gardula Gilles, Zone Industrielle Zare, L-4380 Ehlerange

Deuxième résolution

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 2.500.000,- LUF est converti en 61.973,81 EUR puis augmenté de 26,19 EUR par incorporation des bénéfices reportés pour être porté à 62.000,- EUR. Ce capital est représenté par 1.000 actions de 62,- EUR chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que les articles 5 et 6 des statuts de la société ont été modifié et prendront la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à 62.000,- (soixante-deux mille) euros représenté par 1.000 (mille) actions de 62,- (soixante-deux) euros chacune.

Art. 6. Nomination d'un quatrième membre du conseil d'administration.

Ehlerange, le 24 mai 2002.

Pour la société CONSTRUCTIONS METALLIQUES GUY GARDULA S.A.

G. Gardula

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 57, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44666/619/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

DABIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.984.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique
qui s'est tenue extraordinairement le 10 juin 2002*

A l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de DABIH, S.à r.l. («la société») qui s'est tenue extraordinairement le 10 juin 2002, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg comme gérant de la société avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge;
- d'accepter la démission de Monsieur Kamlesh Patel, demeurant 177 Nowal Road North Wembley Middlesex HAO 3SX, United Kingdom comme gérant de la société avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge;
- d'accepter la démission de Monsieur Chris Wronski demeurant 155, Cricklewood, London, United Kingdom comme gérant de la société avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge;
- de nommer la société EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, comme gérant de la société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer la société ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg comme gérant de la société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer la société C.E.O., S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg comme gérant de la société, et ce avec effet immédiat;
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l.;
- ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l.;
- C.E.O., S.à r.l.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 43, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44712/710/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SOMMELLERIE DE FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 68, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 61.263.

—
Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2002

Les associés de la société SOMMELLERIE DE FRANCE, S.à r.l. décident de transférer le siège social à L-7220 Walferdange, 68, route de Diekirch.

Walferdange, le 11 juin 2002.

Pour la société

SOMMELLERIE DE FRANCE, S.à r.l.

H. Heintz

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 57, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44669/619/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

DEUX ALPES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 67.267.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 562, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(44671/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

DEUX ALPES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 67.267.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 562, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(44670/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 51.942.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 juin 2001

1. le mandat d'Administrateur de Messieurs Horst Bartsch, employé privé, D-Illingen, Valerio Zanchi, employé privé, Gonderange et Henri Ernzen, employé privé, Olm est prolongé à nouveau pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

2. le mandat de Commissaire aux comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg est prolongé à nouveau pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44696/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PAKAL INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Candice De Boni, employée privée, demeurant à Metz (France), en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire sous-signé en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001.

2.- La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire sous-signé en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PAKAL INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juin, à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.-Dissolution, Liquidation

Art.16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société CARDALE OVERSEAS INC., prénommée, trois cent neuf actions 309

2) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, prénommée, une action 1

Total: trois cent dix actions 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1) Madame Nathalie Prieur-Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 2) Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange;
- 3) Monsieur Giuseppe Costantino, employé privé, demeurant à Davesco Soragno (Suisse).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. De Boni, R. Rocha Melanda, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 juin 2002, vol. 424, fol. 85, case 11.— Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 juin 2002.

A. Weber.

(44731/236/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 41.310.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(44707/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 41.310.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 10 juin 2002*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Report à nouveau de la perte. 126.891,67 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44706/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 41.310.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 10 juin 2002*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Report à nouveau de la perte 288.191,38 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1998;

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant pour les comptes au 31 décembre 2004:

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED;

INTERMAN SERVICES LIMITED;

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED;

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant pour les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44711/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 41.310.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(44708/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 41.310.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(44710/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 41.310.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 10 juin 2002*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Report à nouveau de la perte 688.390,03 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 37, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44709/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

JOLUX INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand and two on the eighth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Johan Kullander, residing at Alvägen 23b, S-191 33 Sollentuna, Sweden.

2. Mrs. Christina Kullander, residing at Alvägen 23b, S-191 33 Sollentuna, Sweden.

Both of them represented by Mr Mikael Holmberg, company director, residing in Leudelange, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of JOLUX INVEST S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object

The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten (EUR 310.-) each.

Art. 6. Shares

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of Directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 12. Statutory Auditor

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Other General Meetings

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Procedure, Vote

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 17. Fiscal Year

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 18. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation**Art. 19. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law**Art. 20. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2002. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2003.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Johan Kullander, prenamed: ninety nine shares	99
2. Christina Kullander, prenamed: one share	1
Total: one hundred shares.	100

All these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand six hundred euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. Mrs. Nadine Gloesener, assistant manager, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Mr Johan Kullander, residing in Alvägen 23b, S-191 33 Sollentuna, Sweden.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr Kullander together with Mr Holmberg or Mrs. Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mr Johan Kullander, demeurant à Alvägen 23b, S-191 33 Sollentuna, Suède.

2) Mrs. Christina Kullander, demeurant à Alvägen 23b, S-191 33 Sollentuna, Suède.

Tous les deux représentés par Mr Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à Leudelange, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre I. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination JOLUX INVEST S.A.

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions.

Art. 5. Capital souscrit.

Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisés en cent (100) actions avec une valeur nominative de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 6. Actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs.

Art. 7. Conseil d'administration.

La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs.

Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par téléfax.

Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Délégation des pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

Art. 11. Représentation de la société.

Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Nomination des Auditeurs.

La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 16. Procédure, Vote.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices.**Art. 17. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 18. Affectation des profits.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.**Art. 19. Dissolution, Liquidation.**

La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale.

Art. 20. Disposition générale.

Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2003.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. Johan Kullander, prénommé: quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Christina Kullander, prénommée: une action	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2003:

1. Mr Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mrs. Nadine Gloesener, directeur adjoint, demeurant à 53a, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Mr Johan Kullander, demeurant à Alvägen 23b, S-191 33 Sollentuna, Suède.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2003:

Mr Gilles Wecker, chef-comptable, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de Mr Johan Kullander avec Mr Holmberg ou Mrs. Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

La notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 39, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44742/211/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

TELEKURS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 38.906.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(44679/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

INVESTISSEMENTS FONCIERS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.161.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(44680/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

INVESTISSEMENTS FONCIERS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.161.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 27 mai 2002 à 10.00 heures à Luxembourg*

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2001 dépassant la moitié du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 564, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44681/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

INTERNATIONAL SPORTS RIGHTS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.727.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of December 28, 2001

1. The share's par value is cancelled
2. The currency of the corporate capital is converted into Euro to have the corporate capital henceforth fixed at Euro 60,101.21 (sixty thousand one hundred one euro and twenty-one cents) represented by 50,000 (fifty thousand) shares without any par value. The conversion is applicable from an accounting point of view as of January 1st, 2002.
3. Authorisation is give to SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. to put the articles of incorporation in accordance with the resolutions taken above, to draft the coordinated articles of incorporation and to proceed to their publication.

Certified true copy

For INTERNATIONAL SPORTS RIGHTS MANAGEMENT S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44758/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

—
Monsieur Y. Wallers, pour des raisons de convenances personnelles, au mandat de commissaire aux comptes qui lui avait été confié au sein de la société.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Y. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44682/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

JUMEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.885.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
qui s'est tenue le 7 juin 2002 à 10.00 heures à Luxembourg*

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs René Altmann et Robert Meisch de leur poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Otto Deggeller, de la FIDUCIAIRE VERNAYE ayant son siège social à 22, rue du Cendrier, CH-1201 Genève, et Monsieur Andreas Confalonieri de l'AGENCE IMMOBILIERE DE MONACO, établie au 23, bd Princesse-Charlotte MC 98000 Monaco. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Raymond Felix comme administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société avec pouvoir de représenter la société.

Monsieur Raymond Felix peut engager valablement la société par sa seule signature.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

R. Felix

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44684/643/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

TEKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 65.667.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature.

(44713/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

G-BUILD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 77.247.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour G-BUILD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(44794/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CHURCHVIEW PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the fourth of June.
Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mrs Corinne Nere, secretary, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on May 15th, 2002;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mrs. Corinne Nere, prenamed,
by virtue of a proxy given on May 15th, 2002.

The two proxies shall be signed *in varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of CHURCHVIEW PROPERTIES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the development, the management and the leasing of all real estate or parts of real estate which it will hold or acquire for its own account.

The corporation may, within the framework of its activity, especially agree mortgage or to stand real guarantee for engagements in favour of third parties.

The corporation may take an interest by all means in all affairs, enterprises or companies having an identical, analogical or connected object, or which may deem useful in the accomplishment and development of its enterprise or to facilitate it.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR), divided in three hundred and twenty (320) shares having a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Friday in May, at 11.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2002.

2) The first general meeting will be held in the year 2003.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prenamed, one hundred and sixty shares	160
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prenamed, one hundred and sixty shares	160

Total: three hundred and twenty shares	320
--	-----

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand eight hundred and fifty euros (1,850.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Simon Woodville Baker, qualified accountant, residing in Steinsel;

b) Mr John Addison, airline pilot, residing in Steinsel, 25, rue des Hêtres.

c) Mrs. Maggi Addison, housewife, residing in Steinsel, 25, rue des Hêtres.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company TEMPLE AUDIT S.C., with registered office in L-2241 Luxembourg, «Résidence Lys Royal», 2, rue Tony Neuman.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2007.

5.- The registered office of the company is established in L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatre juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Madame Corinne Nere, secrétaire, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2002;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Madame Corinne Nere, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2002.

Les deux procurations seront signées et validées par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1. Il est formé par le présent acte une Société Anonyme sous la dénomination de CHURCHVIEW PROPERTIES S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et la location de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir pour son propre compte.

La société peut, dans le cadre de son activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser l'accomplissement et le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prénommée, cent soixante actions	160
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prénommée, cent soixante actions	160

Total: trois cent vingt actions	320
---	-----

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille huit cent cinquante euros (1.850,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert comptable, demeurant à Steinsel;
 - b) Monsieur John Addison, pilote de ligne, demeurant à Steinsel, 25, rue des Hêtres;
 - c) Madame Maggi Addison, femme au foyer, demeurant à Steinsel, 25, rue des Hêtres.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société TEMPLE AUDIT S.C., avec siège social à L-2241 Luxembourg, «Résidence Lys Royal», 2, rue Tony Neuman.

- 4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2007.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Nere, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 juin 2002, vol. 424, fol. 85, case 10. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 juin 2002.

A. Weber.

(44732/236/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

MIROGLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.756.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 61, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44691/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

MIROGLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.756.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

«L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour et décide de nommer pour un terme d'un an, la société ABILFIDA S.A., ayant son siège social à CH-6901 Lugano (Suisse) - Casella Postale 3027, Via Zurigo 5, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

MIROGLIO FINANCE S.A.

S. Vandt / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44692/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

AS IMMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Samuel Akdime, directeur de sociétés, demeurant au 25, avenue de la Gare à Luxembourg.
- 2.- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile particulière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I.- Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. La société, qui est une société civile particulière, a pour objet exclusif l'achat et la location de locaux commerciaux situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de AS IMMO S.C.I., société civile particulière.

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg.
La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

- | | |
|--|----------|
| 1.- Monsieur Samuel Akdime, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts | 99 |
| 2.- Maître Lex Thielen, prénommé, une part d'intérêts | <u>1</u> |

Total: cent parts d'intérêts

100
Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un associé, nommé par les associés.

L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

Art. 10. L'administrateur est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature de l'administrateur unique qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

L'administrateur peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV.- Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre V.- Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du 1^{er} janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre VII.- Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Est nommé administrateur pour une durée indéterminée Monsieur Samuel Akdime, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur.

2) L'adresse de la société est fixée à L-2543 Luxembourg, 28, rue du Dernier Sol.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Akdime, L. Thielen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 12CS, fol. 71, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44734/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CADORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 65.389.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 3 juin 2002

- la cooptation de M. Mathias Poncin, avocat, demeurant à L-Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

- La démission de Monsieur Alain Noullet pour des raisons personnelles de son mandat d'administrateur est acceptée.

- L'assemblée décide que le capital soit converti en EUR.

Certifié sincère et conforme

Pour CADORE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44697/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

C'EST TOUT COM' SA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 56.064.

—
EXTRAIT

1. Monsieur Abdellah Ennahou, Monsieur Laurent Meiers et Monsieur Claude Meiers ont démissionné avec effet immédiat de leur fonction d'administrateurs de la société.

2. Madame Josée Meiers-Mortehan a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

3. Le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 45, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44700/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

S E A P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.531.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2002

Nomination

- Madame Maïté Relecom, président, administrateur-délégué
- Mademoiselle Bérange Relecom, administrateur
- Monsieur Thibault Relecom, administrateur
- Monsieur Hugo Ferreira, administrateur
- Monsieur André Kahn, administrateur
- Monsieur Gilbert Ernens, administrateur
- Société CIPARI S.A., commissaire aux comptes, sise à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifié conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44703/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ITEVELESA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.251.

—
Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of December 28, 2001

1. The share's par value is cancelled

2. The currency of the corporate capital is converted into Euro to have the corporate capital henceforth fixed at EUR 93,906.18 (ninety-three thousand nine hundred six Euros and eighteen Cents) represented by 69,443 (sixty-nine thousand four hundred and forty-three) shares without any par value. The conversion is applicable from an accounting point of view as of January 1st, 2002.

3. Authorisation is given to SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. to put the articles of incorporation in accordance with the resolutions taken above, to draft the coordinated articles of incorporation and to proceed to their publication.

Certified true copy

For ITEVELESA PARTICIPATIONS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44760/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

GENERAL SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.290.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2002

Nomination

L'assemblée générale, à l'unanimité, élit en qualité de:

Président-Administrateur:

- Monsieur Jean-Louis Henskens.

Administrateur-Délégué:

- Monsieur Gilbert Ernens.

Administrateur:

- Madame Marie-Thérèse Relecom,

- Monsieur Hugo Ferreira,

- Monsieur André Kahn,

pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Certifié conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44704/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CIPARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2002

Nomination

L'assemblée générale, à l'unanimité, élit en qualité de:

Président-Administrateur:

- Monsieur Jean-Louis Henskens.

Administrateur-Délégué:

- Monsieur Gilbert Ernens et,

- Monsieur André Kahn.

Administrateur:

- Madame Marie-Thérèse Relecom,

- Monsieur Hugo Ferreira,

- Mademoiselle Bérange Relecom et,

- Monsieur Thibault Relecom,

pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Certifié conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44705/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

L.T.C. (LEASURE TRADING COMPANY) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.682.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 567, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature.

(44714/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SPLENDIDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 57.538.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature.

(44715/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

GLOBAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.727.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand'Rue-1^{er} Etage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

GLOBAL VENTURES S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44716/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 56.068.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand'Rue-1^{er} Etage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44717/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PANELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.
R. C. Luxembourg B 6.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour PANELUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(44795/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ATLANTICO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

STATUTS

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La Société Anonyme de droit luxembourgeois IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, Rue d'Amsterdam;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, Conseiller, demeurant à 3130-223 Soure (Portugal), Rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Rainha.

2.- La Société Anonyme de droit luxembourgeois PROFILINE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-6312 Beaufort, 104, Route d'Eppeldorf;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de ATLANTICO LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, ou d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2002.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

Souscription

Les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., prénommée: cinquante actions	50
2.- PROFILINE LUXEMBOURG S.A., prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1126 Luxembourg, 26, Rue d'Amsterdam.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2007:
 - a) Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, Conseiller, demeurant à 3130-223 Soure (Portugal), Rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Rainha.
 - b) La Société Anonyme de droit luxembourgeois IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, Rue d'Amsterdam.
 - c) La Société Anonyme de droit luxembourgeois PROFILINE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-6312 Beaufort, 104, Route d'Eppeldorf.

Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, prénommé, a été nommé comme administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société sous sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2007:

la Société Anonyme AUDIT ASSOCIATION S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, Rue d'Amsterdam.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. J. Vrolijk, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 135S, fol. 51, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44737/211/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ALPHA BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.256.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2001

- La devise du capital est convertie en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents) représenté par 4.570 (quatre mille cinq cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale;

- la devise du capital autorisé est convertie en euro, de sorte que le capital autorisé existant s'élève désormais à 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents);

- le capital autorisé est augmenté à concurrence de EUR 1.287,38 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.239.467,62 à EUR 1.240.755;

- deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à rédiger les statuts coordonnés et à procéder à leur publication.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme

ALPHA BUSINESS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44763/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

JACMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 82.894.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2002 à Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2^{ème} Etage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

JACMAR S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44718/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

MACOGEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTS

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City; ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MACOGEO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée: cinq cents actions	500
2.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée: cinq cents actions	500
Total: mille actions.	1.000

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents Euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de juillet 2003 à 11.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2007.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9186 Stegen;

c) Monsieur Alain Lam L.C.K., Réviseur d'entreprises, demeurant à L-Strassen.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée CERTIFICA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg; les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 135S, fol. 52, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44735/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-third day of May.

in front of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

1. WIREFREE SERVICES BELGIUM S.A., public limited company, a company incorporated under Belgian Law and having its registered office at 149, rue Colonel Bourg, B-1140 Brussels, Belgium,

2. Philippe McAllister, Head of Legal services and Company Secretary, residing c/o ORANGE S.A., 6, place d'Alleray, F-75015 Paris, France,

hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of proxies

The above-mentioned proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their herein above stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «Société anonyme» which they declare to organise among themselves.

Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg «Société anonyme (S.A.)» is hereby formed under the name of ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period from the date thereof.

Art. 3. The Registered Office of the Company will be situated in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders taken according to the deliberating rules applicable to ordinary meetings or abroad by a unanimous vote of the shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The main object of the Company shall be the development, manufacture and distribution of telecommunications services of all kinds in the Grand Duchy of Luxembourg as well as the erection, operation and marketing of a private digital mobile radio network in the Grand Duchy of Luxembourg and all relevant business transactions and activities connected thereto, including the submission of any application for a mobile radio network.

The here-above activities shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may act as well as a holding company by owning equity interests in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

In addition, the Company shall carry on any other trade or business, agency or profession, ancillary or incidental or associated with the foregoing, and shall perform as well, all commercial, industrial and financial operations, connected directly or indirectly with the object as described above or having a positive effect on the achievement or development of the Company.

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 310.- (three hundred and ten euros) each, granting one voting right in the General Meetings of shareholders.

Shares are either in the bearer or in the registered form. The owners of shares in the registered form may, at any time, request, at their expense, conversion into shares in the bearer form.

The authorized capital is fixed at EUR 992,000.- (nine hundred and ninety-two thousand euro) represented by 3,200 (three thousand and two hundred) shares with a nominal value of EUR 310.- (three hundred and ten euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, from now and during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or office of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors made up of at least three members. Their mandate may not exceed six years.

The Board of Directors elects a Chairman among its members.

The Board of Directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the Board of Directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 7. The Board of Directors has the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or with the law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and restoration of goods with or without payment. The Board of Directors is authorised to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors or to third party agents who may but are not required to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by the joint signatures of two Directors, or by an officer, either Director or not, duly delegated by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The supervision of the Company must be entrusted to one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

General meetings

Art. 10. The annual General Meeting is held on the 1st day in the month of June at 11.00 a.m. at the Registered Office of the Company, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, which may but is not required to be a shareholder.

Art. 12. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed within the bounds laid down by the law.

Business Year - Balance Sheets - Profits

Art. 13. The business year of the Company begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 14. Each year, as of the above business closing date, the management will draw up the balance sheet, which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, depreciation, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to any reserve the shareholders may judge necessary.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out either by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the General Meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration or alternatively according to the terms of the article 101 of the Act of August 10, 1915 on commercial companies and of the modifying Acts.

Applicable Law

Art. 17. For any point not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1. WIREFREE SERVICES BELGIUM S.A., prenamed: ninety-nine shares	99 shares
2. Philippe McAllister, prenamed: one share	1 share
Total: one hundred shares	100 shares

All these shares have been totally paid up in cash, and therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is as now at the disposal of the Company ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies Act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged in respect of its formation, amount to about one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convened, declare to hold an Extraordinary General Meeting and take the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

Exceptionally, the first business period shall begin today and end on December 31st, 2002. The Annual General Meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2003.

Second resolution

The number of Directors is set at three. The following persons are appointed Directors:

1. Mr Philippe McAllister, Head of Legal services and Company Secretary, residing at c/o ORANGE S.A., 6, place d'Alleray, F-75015 Paris, France,
2. Mr Martial Caratti, International Chief Financial Officer, residing at ORANGE S.A., 50 George Street, London, W1U 7DZ, United Kingdom,
3. Mr Francis Gelibter, International Finance Director, residing at ORANGE S.A., 6, place d'Alleray, Paris 75015, France.

Their term of office will expire after the Annual General Meeting of shareholders which will approve the annual accounts at December 31st, 2002.

Besides, according to provisions of the article 7 of the Articles of Incorporation and of the article 60 of Luxembourg Law on commercial companies, the President proposes the Meeting to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the Company to a Director or to a third party agent.

Third resolution

The number of the statutory auditor is set at one. The following company is appointed as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Its term of office will expire after the Annual General Meeting of shareholders which will approve the annual accounts at December 31st, 2002

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at 398, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-trois mai.

Par devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1. WIREFREE SERVICES BELGIUM S.A., une société de droit belge ayant son siège social à 149, rue Colonel Bourg, B-1140 Brussels, Belgique,

2. Philippe McAllister, Head of Legal services and Company Secretary, residing c/o ORANGE S.A., 6, place d'Alleray, F-75015 Paris, France,

Tous deux ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique en vertu de procurations.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1. Entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ciaprès, une Société anonyme luxembourgeoise est créée sous le nom de ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché du Luxembourg par une décision des actionnaires prise conformément aux règles applicables aux Assemblées générales extraordinaires, ou à l'étranger par un vote unanime des actionnaires.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements extraordinaires surviennent ou seraient imminents, d'ordre militaire, politique, économique ou social, qui feraient obstacle au siège social de la Société, celui-ci pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société aura pour objet principal de développer, fabriquer et distribuer toutes sortes de services de télécommunication au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la construction, l'opération et la commercialisation de réseaux mobiles numériques privés au Grand-Duché de Luxembourg et toutes transactions commerciales et activités liées, y compris la soumission de toutes candidatures pour un réseau de radiocommunication mobile.

Les activités décrites ci-dessus sont exemplatives et non exhaustives.

La Société peut aussi agir comme une Société holding en détenant des participations financières dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; acquérir tout titre et droit par voie de participation, d'apport, de souscription ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment par l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur exploitation; l'octroi de tout concours, prêt, avance ou garantie aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En outre, la Société exercera tout autre commerce ou activité, représentation ou profession, accessoire ou associé avec les précités, et exercera aussi bien, toute opération commerciale, industrielle ou financière, en relation directe ou indirecte avec l'objet décrit ci-dessus ou ayant un effet positif sur l'accomplissement ou le développement de la Société.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux Assemblées générales.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur. Les détenteurs d'actions nominatives peuvent, à tout moment, procéder, à leur frais, à l'échange de celles-ci en actions au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 992.000,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans après la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et des actions pourront être émises avec ou sans prime d'émission, et libérées par contribution en numéraire ou en nature, ou par incorporation de créances selon les modalités déterminées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est plus spécifiquement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires déjà existants des droits préférentiels de souscription aux actions à émettre. Le Conseil d'Administra-

tion peut déléguer à un agent autorisé la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant une partie ou la totalité d'une telle augmentation de capital.

A chaque fois que le Conseil d'Administration devra rendre effective une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme étant automatiquement modifié afin de prendre en compte le résultat d'une telle action.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Gestion - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Leur mandat ne peut excéder six années.

Le Conseil d'Administration nomme un Président parmi ses membres. Le Président aura un vote prépondérant s'il n'est pas possible d'obtenir la majorité entre les membres présents.

Le Conseil d'Administration délibère conformément aux règles générales de délibération applicables aux Assemblées générales ordinaires. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire dans la mesure où les actions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par consentement unanime de tous les administrateurs. Dans un tel cas, chaque administrateur recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément rédigé par écrit, transmis par courrier ordinaire, courrier électronique ou fax.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et prendre tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tout désistement et mainlevée avec ou sans paiement. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de la représenter légalement peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs ou à une tierce personne associée ou non.

Tout acte engageant la Société doit être signé par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature de la personne, administrateur ou non, dûment déléguée par le Conseil d'Administration.

Art. 8. L'action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant, sera suivie au nom de la Société par un membre du conseil, ou par la personne déléguée à cet effet.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leur mandat ne pourra excéder six années.

Assemblées générales

Art. 10. L'Assemblée générale annuelle est tenue de plein droit le premier jour du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour prendre ou ratifier toutes les décisions concernant la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net dans les conditions définies par la loi.

Exercice social - Bilans - Bénéfices

Art. 13. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année, à la date de clôture mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration devra établir le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et des dettes, et le compte de profits et pertes, ainsi qu'une annexe conforme aux prescriptions de la loi en vigueur.

Art. 15. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net sont transférés à la réserve légale.

Ce transfert cesse d'être obligatoire dès que la réserve légale atteint le dixième du capital mais doit être repris jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée, chaque fois que, pour quelque raison que ce soit, le fond de réserve a été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider de verser des dividendes intérimaires, dans le respect des règles légales en vigueur.

L'excédent est distribué entre les actionnaires. Toutefois, les actionnaires peuvent décider, à la majorité des votes requise par la loi, que le bénéfice, après déduction des réserves, soit reporté ou transféré à toute réserve que les actionnaires jugent nécessaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société pourra être dissoute à tout moment par simple décision des actionnaires adoptée dans les conditions requises par la loi.

Dans le cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale des actionnaires qui définira leurs pouvoirs et fixera leur rémunération, soit alternativement selon les dispositions de l'article 101 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Loi applicable

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit

1. WIREFREE SERVICES BELGIUM S.A., quatre-vingt-dix-neuf actions	99 actions
2. Philippe McAllister, une action	1 action
Total: cent actions	100 actions

Toutes ces actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se reconnaissant dûment convoqués, déclarent tenir une Assemblée générale et, à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002. L'Assemblée générale annuelle sera tenue pour la première fois en 2003.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs

1. M. Philippe McAllister, Head of Legal services and Company Secretary, demeurant c/o ORANGE S.A., 6, Place d'Alleray, F-75015 Paris, France.
2. M. Martial Caratti, International Chief Financial Officer, demeurant à ORANGE S.A., 50 George Street, London, W1U 7DZ, Grande-Bretagne,
3. M. Francis Gelibter, International Finance Director, demeurant à ORANGE S.A., 6, place d'Alleray, Paris 75015, France.

Le durée de leur mandat expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts, et de l'article 60 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, le Président demande à l'Assemblée d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur ou à une tierce personne.

Troisième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un. La société suivante est nommée commissaire:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L1471 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: P. Van Hees, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 12CS, fol. 77, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44739/211/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CORPORATE SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.421.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

CORPORATE SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44719/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

NRF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 50.694.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

NRF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44720/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

GENERAL SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.967.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signatures.

(44723/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

PIANON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 5, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour PIANON S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(44796/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

ALPROCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.276.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

ALPROCOR S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 28, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44721/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

L.T.C. (LEASURE TRADING COMPANY) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.682.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 3 juin 2002, il résulte que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

Est confirmée la nomination de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

LEASURE TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44722/760/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SYSTEM TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.774.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech

Administrateur

(44749/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SYSTEM TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.774.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2002 que:

- M. Derk Stikker, Chief Financial Officer, domicilié Singel 134, NL-1015 AG Amsterdam est élu au poste d'Administrateur B, avec effet au 24 mai 2002. Son mandat se terminera à l'Assemblée Générale de l'an 2006.

B. Zech

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44750/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SOCIETE EURAFRAICAIN DE PARTICIPATIONS «S E A P», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.351.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002. Signatures.
(44724/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CIPARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.518.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002. Signatures.
(44725/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

UNIBRA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.967.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002. Signatures.
(44726/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 63.129.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002. R. P. Pels.
(44748/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

AMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2001

- la valeur nominale des actions est supprimée;
- le capital social est converti en Euro de sorte que le capital s'élèvera désormais à EUR 495.787,04 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et quatre Cents) représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale;
- deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de procéder à leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg le 19 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme

AMALUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44759/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

CENEUPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 69.132.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Ajournée du 30 mai 2002 que:

1. La démission de Monsieur Roeland P. Pels est accordée pour le reste de son mandat. Il ne sera pas pourvu à son remplacement;
2. La démission du Commissaire aux Comptes actuel, PricewaterhouseCoopers est accordée pour le reste de son mandat;
3. La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire, soit jusqu'à l'approbation des comptes 1999.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44751/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.151.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2002 que:

- l'acceptation de la démission de M. Alexander Ilichev de son poste de gérant de la société;
- l'élection de Mme Maria Myshlyaeva, Chief of the Corporate Department, domiciliée à c/o JSC «GNK» Nafta Moskva», 40/37, bld. 1, B. Ordynka str., 109017, Moscow, Russie au poste de gérant;

Luxembourg, le 29 mai 2002.

B. Zech
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44752/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

QUARTIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.192.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 août 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée;
- le capital social est converti en euro de sorte que le capital s'élèvera désormais à EUR 570.155,10 (cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euros et dix cents);
- le capital social converti est augmenté par incorporation d'une partie des résultats reportés de EUR 244,90 (deux cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix cents) pour le porter à EUR 570.155,10 (cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq euros et dix cents), à EUR 570.400 (cinq cent soixante-dix mille quatre cents euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles;
- une nouvelle valeur nominale est fixée à EUR 248 (deux cent quarante-huit euros) de sorte que le capital social sera désormais fixé à EUR 570.400 (cinq cent soixante-dix mille quatre cents euros) représenté par 2.300 (deux mille trois cents) actions de EUR 248 (deux cent quarante-huit euros) chacune.
- deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de procéder à leur publication.

Fait à Luxembourg le 13 août 2001.

Certifié sincère et conforme
QUARTIC S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44762/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

MISTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the fifteenth day of May.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

There appeared:

GRINO LIMITED, a Private Limited Company having its registered office in Jersey, Channel Islands, rue le Masurier, St Helier, JE24YE;

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium by virtue of a proxy given in Jersey on May 15, 2002, granted under private seal by two directors.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MISTRAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), divided into 100 (one hundred) shares of 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-Payment

The appearing party, GRINO LIMITED, represented as stated here-above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is valued at 12,500.-

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller
- 2) The address of the corporation is fixed in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3) The first Company's year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

GRINO LIMITED, une Société à responsabilité limitée ayant son siège social à Jersey, Iles anglo-normandes, rue le Masurier, St Helier, JE24YE;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique en vertu d'une procuration datée du 15 mai 2002, octroyée sous seing privé à Jersey par deux administrateurs.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: MISTRAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription-Libération

La partie comparante, GRINO LIMITED, Jersey représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à 12.500,-

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ.

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social établi à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3) La première année sociale débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 135S, fol. 48, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(44738/211/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

P.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 56.664.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2002 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Marc Gliszczynski, M. Thierry Ralet et TRADE FOOD S.A., est renouvelé pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO REVISEUR D'ENTREPRISES, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, est renouvelé pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44754/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

T.C.F., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(44803/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

T.C.F., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.311.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 février 2002

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti au 1^{er} janvier 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 1.250.000 en EUR 30.986,69 représenté par 1.250 parts sociales sans valeur nominale.

L'article 5 alinéas 1^{er} et 2^{ème} des statuts ont été modifiés corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur, intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces.

Le capital autorisé est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44804/799/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

SUNPOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 70.489.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2002 que la démission de V.G.D. LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44755/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

DOMEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.674.

—
RECTIFICATIF DE L'EXTRAIT DES RESOLUTIONS ENREGISTRE EN DATE DU 5 JUIN 2002

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2002 (et non du 22 avril 2002)

- La reconduction tacite des mandats des administrateurs pour une période de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2003 est ratifiée;

- La nomination de FIN CONTROLE en tant que Commissaire pour les exercices clôturant aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999 est ratifiée;

- FIN CONTROLE est nommée Commissaire jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2003;

- Monsieur Roberto Sigon, directeur, Via Longhena 50, CH-6900 Lugano, est nommé Administrateur-Délégué en remplacement de Madame Stefania Doninelli, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003;

- Madame Rita Eugenia Bettelini, employée, Via Longhena 50, CH-6900 Lugano est nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Angelo Regusci, démissionnaire; son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003;

- Monsieur Roberto Berna est révoqué de son mandat d'Administrateur; Monsieur Diego Girardelli, employé, Via Longhena 50, CH-6900 Lugano est nommé en tant qu'Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Fait le 17 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour DOMEUX HOLDING

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44756/795/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

G-FIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 77.248.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour G-FIELD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(44797/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.489.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 juin 2001

- La cooptation de Monsieur Vicente Ciletti, employé privé, 29A, rue Carobot, CH-1213 Onex en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Ernesto Porro, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-François Cordemans, employé privé, 16, quai du Seujet, CH-1201 Genève I, Marx Clergeau, employé privé, 51, rue des Bains, F-01220 Divonne-les-Bains, Vicente Ciletti, employé privé, 29A, rue Carobot, CH-1213 Onex, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 13 juin 2001.

Certifié sincère et conforme

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44757/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.489.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(44764/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.489.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(44765/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2002.
